

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou adhésif peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin

MUPRAS 21 OCT 2022 R ACCUEIL M BOUACHANE

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 /

Déclaration de Maladie

N° W21-704341

134137 Corv 18/10/92
 Maladie Dentaire Optique Autres

Royal Air Maroc



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)	
Matricule :	2087
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : BENSOUDA Nouhad	
Date de naissance :	15/12/52
Adresse :	22 Impasse Rue de Madrid Agadir
Tél. :	0661061775
Total des frais engagés : 2140,50 DHS	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

AGADIR Tél. 05 28 84 38 33
MAMOURANE Rue Hôtel de Ville
SPECIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
Dr. ERRAIMI M.K
Dr. MOURANE Rue Hôtel de Ville
AGADIR Tél. 05 28 84 38 33

Date de consultation :

30 Sept 2022

Nom et prénom du malade :

BENSOUDA Nouhad Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Co

Enfant

Nature de la maladie :

AGINT Br. chypne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous ~~confidential~~ à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Agadir

Signature de l'adhérent :

Le : 18/10/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes	
30 Sept 2011		G2	250	SPÉCIALISTE DE LA PÉDIATRIE DE LA PÉDIATRIE DE LA VILLE AGADIR Tel: 05 28 84 55 92 Montant de la Facture 041062043	
EXECUTION DES ORDONNANCES					
Cachet du Pharmacien ou du Formuleur				Montant de la Facture	
Pharmacie ANBARY Badreddine ANBARY Av. Hassan II, Imm. Hasna AGADIR - Tél. 05 28 84 55 92	Pharmacie ANBARY Badreddine ANBARY Av. Hassan II, Imm. Hasna AGADIR - Tél. 05 28 84 55 92			872,00 Dhs	
ANALYSES - RADIOPHARIES					
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients		Montant des Honoraires	
LABORATOIRE DE LA VILLE 9 Rue de l'Hôpital ICE: 0019884500 - R.C. 2276	11/01/21	B. 830		1018,50	
AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	

Dr. ERRAMI MOHAMED EL KEBIR

Diplômé de l'Université de BREST - (France)

Spécialiste des Maladies de l'Appareil Respiratoire

(Asthme - Allergies Respiratoires - Maladies des Bronches)

Endoscopie - E.F.R.

Membre de la Société de Pneumologie de langue française

(SPLF)

CES de Santé Publique

Agadir, le : أكادير في :

30 Sept 2022!

49,00

PPC: 79,00 Dhs

79,00 : Island 8

248,00 : Sereh de 270 Dhs

49,00 : Belmuz el

872,00 Dhs

Pharmacie ANBARY
Badreddine ANBARY
Av. Hassan II Imm. Haana
AGADIR - Tel: 05 28 84 55 92

Rendez-vous le : 28/12/2022

1. زنقة القصر البلدي عمارة ايموران الطابق الثاني قرب عمارة أمليل أكادير - الهاتف : 05 28 84 38 33

1, Rue Hôtel de ville, Imm Imourane - 2ème Etage près Imm. OUMLIL -Agadir - Tél.: 05 28 84 38 33

الدكتور الرامي محمد الكبير

خريج جامعة بريست بفرنسا
اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي
الضيق - الحساسية التنفسية

AS

1 Cas

AS

1 0 1 =

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 248,00 DH
ID: 648231
6 118001 141104

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 248,00 DH
ID: 647549
6 118001 141104

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 248,00 DH
ID: 646631
6 118001 141104

Dr. ERRAMI M.Y
SPECIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
Imm. Imourane Rue Hôtel de Ville
AGADIR Tel: 05 28 84 38 33

الموعد :

Dr. ERRAMI MOHAMED EL KEBIR
Diplômé de l'Université de
BREST - (France)
SPÉCIALISTE DES MALADIES DE L'APPAREIL
RESPIRATOIRE
(ASTHME - ALLERGIES RESPIRATOIRES)

الدكتور الرامي محمد الكبير
خريج جامعة بريست بفرنسا
اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسية
الضيق - الحساسية التنفسية

Note d'Honoraire

Agadir, le : 30 Sept 2022

Concernant Mr. Mme: BENSOUDA Nourhadi

Consultation : 250

Visite : 100

Radiographie : 100

EFR : 100

Endoscopie Bronchique : 100

Tests Cutanés : 100

Autres : 100

Total : 250 DHS

Arrêtée la présente note à la somme de : Deux cent

Cinquante DHS

Dr. ERRAMI M.K.
SPÉCIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
Imm. Imourane Rue Hôtel de Ville
AGADIR Tél 05 28 84 38 33

Dr. ERRAMI M.K
SPECIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
Imm. Imourane Rue Hôtel de Ville
AGADIR Tel 05 28 84 38 33

Bilan Biologique

Le : 30 Sept 2022

Nom/Prénom : BEN Souda Nouhae Age : Sexe : H F

Hématologie

- NFS
- Plaquettes
- VS
- CRP
- Hémoculture

Bilan martial

- Fer sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Hémostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogène
- INR

Glucose

- Glycémie à jeun
- Hyperglycémie par VO
- Hémoglobine glyquée

Ionogramme sanguin

- Na+
- K+
- Cl-
- Ca++
- Phosphore
- Mg++
- Bicarbonates (HCO_3^-)
- Urée
- Crétinine
- Acide urique

Autres :

TSH

Bilan lipidique

- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Fonction hépatique et enzymologie

- Amylasémie
- Bilirubine libre et conjuguée
- Phosphatases acides
- Phosphatases alcalines
- Lactate Déshydrogénase LDH
- Transaminases ASAT, ALAT
- Gamma-GT
- 5'Nucléotidase
- CPK (Créatine Phosphokinase)
- Troponine
- Electrophorèse des protéines EPP
- BNP

Ionogramme urinaire

- Ca++
- Phosphore
- Na+
- K+
- Cl-
- Urée
- Crétatinine

Examen des urines

- Protéinurie des 24h
- OECBU
- Antibiogramme

Groupage sanguin

- ABO
- Rhésus
- RAI

Sérologie et immunologie

- VDRL-TPHA
- Hépatite B
 - Antigène Hbs
 - Anticorps Anti-Hbs
 - Anticorps Anti-Hbc
 - Anticorps Anti-Hbe
- Hépatite C
 - Anticorps Anti-HVC
- Sérologie Toxoplasmose
- Sérologie Rubéole
- HBs AG Plasmatique
- Facteur Rhumatoïde :
 - Latex Waaler Rose
 - Anticorps anti-nucléaires
 - Anticorps anti-DNA natif
 - ASLO
- Dosage du Complément

Dr. ERRAMI M.K
SPECIALISTE DES MALADIES
DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE
Imm. Imourane Rue Hôtel de Ville
AGADIR Tel 05 28 84 38 33

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

AMRANI ABDELLAH

Immeuble Zaïtoune - 9, Rue de l'Hôtel de Ville - AGADIR

Tél. : 0528 84 34 72 - Fax : 0528 84 27 56

N° RC : 22976 - N° Patente : 48300338 - N° CNSS : 2028638 -
ICE : 001988425000085 IF : 24918344

Agadir le 1 octobre 2022

Madame BENSOUDA NOUHAD

FACTURE N°	110913
------------	--------

Analyses :

Numération formule plaquettes -----	B	80	
Hémoglobine glycosylée (HbA1C) -----	B	100	
Urée -----	B	30	
Créatinine -----	B	30	
Acide urique -----	B	30	
Cholestérol total -----	B	30	
Cholestérol HDL -----	B	40	
Cholestérol LDL -----	B	40	
Triglycérides -----	B	60	
Transaminases SGOT (ASAT) -----	B	50	
Transaminases SGPT (ALAT) -----	B	50	
Protéine C réactive -----	B	70	
Thyrostimuline (TSH us) -----	B	220	Total : B 830

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	1 018,50 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Dix Huit Dirhams et Cinquante Centimes

LABORATOIRE AMRANI
9 Rue de l'Hôtel de Ville
ICE: 0019884250 00085
I.F: 24918344 - R.C: 22976



مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire d'Analyses Médicales A.AMRANI

PHARMACIEN BIOLOGISTE

Diplôme de l'Université de Toulouse
Ancien Attaché des Hôpitaux
Service de Parasitologie
Radio-isotopes et de biochimie
CES d'Hématologie
CES de Bactériologie et de Virologie

Docteur MOHAMED EL KBIR ERRAMI

Madame BENSOUDA NOUHAD

N° de l'examen : 22JB

Date : 01/10/22

Prélèvement du : 01/10/22

Page : 1

EXAMENS HEMATOLOGIQUES

(XN-550)

NUMERATION FORMULE SANGUINE

			Normales	Antériorités
			(Femme Adulte)	
				21/02/22
<u>HEMATIES</u> ----- :	5,11	* M/mm ³	3,8 - 5	5,56
<u>HEMOGLOBINE</u> ----- :	14,0	g/100 ml	12 - 16	15,1
<u>HEMATOCRITE</u> ----- :	42,2	%	35 - 45	47,1
<u>V.G.M.</u> ----- :	82,6	μ3	80 - 95	
<u>T.C.M.H.</u> ----- :	27,4	pg	27 - 32	
<u>C.C.M.H.</u> ----- :	33,2	g/100 ml	30 - 36	
<u>LEUCOCYTES</u> ----- :	4 830	/mm ³	4000 - 10000	6370
<u>POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES</u> ----- :	48,2	%		47,5
Soit :		2 328	/mm ³	3026
<u>POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES</u> ----- :	1,9	%		2,2
Soit :		92	/mm ³	140
<u>POLYNUCLEAIRES BASOPHILES</u> ----- :	0,6	%		0,5
Soit :		29	/mm ³	32
<u>LYMPHOCYTES</u> ----- :	42,7	%		41,3
Soit :		2 062	/mm ³	2631
<u>MONOCYTES</u> ----- :	6,6	%		8,5
Soit :		319	/mm ³	541
<u>PLAQUETTES</u> ----- :	209 000	/mm ³	150000 - 500000	230000
<u>VPM</u> ----- :	9,0	fl	7 - 11	9,3

abdallah AMRANI
BIOLOGISTE